

*Questions orales***LE REVENU NATIONAL****LA COMMUNICATION DES NUMÉROS D'ASSURANCE SOCIALE
AUX BUREAUX DE CRÉDIT**

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, la différence qui existe entre ce parti, à l'époque où il était dirigé par notre honorable collègue, et maintenant par son chef actuel, et notre parti, c'est que nous savons comment nous occuper de plusieurs questions prioritaires en même temps. Nous estimons que la situation des céréaliers de l'Ouest figure au nombre de ces priorités. Mais il y a d'autres questions prioritaires au Canada. La capacité d'un gouvernement de s'occuper de plusieurs questions prioritaires en même temps, et non pas d'une à la fois, témoigne de sa compétence.

M. Gustafson: Et que dire de la société du CP?

M. Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, le premier ministre a clairement laissé entendre que les préoccupations et les faillites des agriculteurs de l'Ouest ne revêtent pas à ses yeux une très grande importance. Cette question est prioritaire d'après nous et d'après le Parlement; elle ne devrait donc pas figurer sur le bas de la liste des priorités du premier ministre.

ON DEMANDE QUE LA MESURE SOIT ADOPTÉE LE 18 MAI AU PLUS TARD

Le très hon. Joe Clark (Yellowhead): Monsieur le Président, le premier ministre a maintenant l'occasion de montrer qu'il s'intéresse à l'ouest du Canada et qu'il ne cherche plus, ainsi qu'il me l'a déjà dit, à s'en laver les mains. Cette occasion lui est offerte, pourvu qu'il présente cette mesure et qu'elle soit débattue au cours de la semaine prochaine. Le fera-t-il, pour le bien des Canadiens de l'Ouest?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le Président, je signale aux députés que nous venons, à vrai dire, de perdre quatre jours à étudier le projet de loi sur les sociétés d'État, lequel constitue également l'une de nos priorités.

Des voix: Perdre, dites-vous!

M. Trudeau: La Chambre n'ignore pas que les Parlements qui ont une opposition plus civilisée ne mettent qu'une journée à étudier les projets de loi en deuxième lecture et ne courent pas le risque que celle-ci les fasse échouer en prolongeant la discussion. Les gouvernements en question sont donc en mesure de mener plusieurs projets de front.

Le député de Yellowhead s'imagine que parce que nous nous intéressons à d'autres projets de loi, nous minimisons l'importance des agriculteurs de l'Ouest. Cette attitude n'a pourtant pas profité au député, à la longue. Autrement, il n'occuperait pas ce fauteuil mais celui-là.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: La parole est au député de Wellington-Dufferin-Simcoe.

M. McDermid: Les coups bas ne lui font pas peur.

M. Hnatyshyn: C'est mieux que de s'ennuyer dans sa maison «art déco» de Montréal.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. La parole est au député de Wellington-Dufferin-Simcoe.

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): C'est au ministre du Revenu national que je m'adresse, monsieur le Président. Pourrait-il confirmer qu'en contravention de l'article 241 de la loi de l'impôt sur le revenu, son ministère fournit aux bureaux de crédit privés le numéro d'assurance sociale des contribuables? Si c'est bien le cas, jusqu'à quel point cette pratique est-elle répandue?

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, l'utilisation du numéro d'assurance sociale sur certains documents du ministère a fait l'objet de questions à la Chambre et a aussi fait l'objet d'examen de notre part.

Pour ce qui est de remettre le numéro d'assurance sociale de contribuables à des agences privées de crédit, je vous avoue que je ne suis pas au courant de cette situation. Je vais vérifier cela et il me fera plaisir d'en informer le député.

● (1440)

[Traduction]

LES RAPPORTS ENTRE LE MINISTÈRE ET LES BUREAUX DE CRÉDIT

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Monsieur le Président, le ministre ne se souvient pas d'avoir signé le 30 avril 1984 une lettre adressée à mon collègue le député de Calgary-Ouest, dans laquelle il écrivait notamment ce qui suit:

Après s'être renseignés à ce sujet mes collaborateurs en ont conclu qu'à l'occasion des fonctionnaires du ministère ont utilisé le numéro d'assurance sociale pour identifier certains contribuables dans leurs communications avec les bureaux de crédit.

Si le ministre ne s'en souvient pas, pourrait-il se rafraîchir la mémoire? Ensuite, voudrait-il bien dire à la Chambre jusqu'à quel point son ministère fournit des renseignements confidentiels, en dépit comme il le dit des dispositions de l'article 241 de la loi de l'impôt sur le revenu, et en particulier quel usage fait-on des bureaux de crédit privés?

[Français]

L'hon. Pierre Bussières (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, comme je l'ai indiqué au député, il y a des cas particuliers où dans nos rapports avec des agences privées, nous devons utiliser les numéros d'assurance sociale afin de faire en sorte que la comptabilité des informations que nous obtenons soit transmise dans notre système informatique, et pour nous assurer que des crédits au compte d'impôt d'un contribuable, ou encore des débits, soient bien comptabilisés. C'est la raison pour laquelle nous utilisons, dans ces échanges d'informations, le numéro d'assurance sociale, et cela sans contrevenir aux dispositions concernant le caractère confidentiel du dossier d'un contribuable.

Cependant, dans le cas particulier que le député soulève, et quant à l'étendue du problème, je vais vérifier à nouveau les faits, et il me fera plaisir d'en informer le député et la Chambre.